

AFFICHES,**ANNONCES ET AVIS DIVERS****DE L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE.**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Pour l'Année, 5 fr. — 6 mois, 3 fr. — PRIX DES INSERTIONS : Légales, la ligne, 15 cent. — Diverses, 20 cent. On s'abonne et on reçoit les Annonces, au Bureau du Journal, à Grasse, rue des Cordeliers, n.° 16, et à Paris, à l'Office-Correspondance de MM. Lejolivet et C.°, rue Notre-Dame-des-Victoires, n.° 23. — *Affranchir.*

Annonces Légales.**Avis au Public.**

Le VENDREDI VINGT-CINQ JUIN mil huit cent cinquante-deux, à huit heures du matin, et les jours suivants à la même heure;

En vertu de l'ordonnance rendue par Monsieur le Président du tribunal civil de l'arrondissement de Grasse, le douze juin mil huit cent cinquante-deux, enregistrée;

A la requête :

1.° Du sieur Louis-Joseph-Félix Delhaye, chef de bataillon au trentième régiment de ligne, chevalier de la légion-d'honneur, se trouvant en ce moment à Brest, où son régiment tient garnison, mais ayant son domicile à Cagnes, agissant comme tuteur légal d'Eugène, Élise et Marie Delhaye, ses trois enfants mineurs, nés de son mariage avec feu dame Clémence-Irène Giraud;

2.° De la dame Victorine Fortunée Giraud, sans profession, épouse du sieur Nicolas Taisson, chef d'escadron, chevalier de la légion-d'honneur, attaché à l'état-major de la dix-septième division militaire, se trouvant à Bastia, de son dit mari dûment autorisée;

3.° De la dame Élise-Laure-Honorine-Marie Giraud, sans profession, épouse du sieur Joseph Maurel, docteur en médecine, domiciliée et demeurant avec son mari à Cagnes, de son dit mari aussi dûment autorisée;

4.° Et du sieur Victor Giraud, ingénieur civil,

domicilié à Brignoles, agissant en qualité d'héritiers bénéficiaires de feu M.^e Louis-Antoine-Joseph Giraud, leur auteur, en son vivant avoué et juge suppléant près le tribunal de première instance de cette ville de Grasse, décédé audit Grasse, le vingt-deux avril mil huit cent cinquante-deux;

Et en présence du sieur Jean-Baptiste Mane, notaire à Cabris, subrogé-tuteur desdits mineurs Delhaye;

Il sera procédé dans la maison que ledit M.^e Giraud, avoué, en son vivant, possédait et habitait, sise dans l'enceinte de cette ville de Grasse, à la rue des Dominicains, numéro 17, à la vente aux enchères publiques de divers effets mobiliers, dépendants de la succession dudit feu M.^e Giraud, avoué, et consistant en meubles meublants, linge de table et de corps, habillements, ustensiles de table et de cuisine, et autres objets, le tout détaillé dans l'inventaire dont l'Huissier soussigné donnera connaissance aux acheteurs.

Et le MARDI TREIZE JUILLET mil huit cent cinquante-deux, à neuf heures du matin, en vertu de l'ordonnance précitée, et aux mêmes requête et présence que dessus, il sera procédé, toujours dans la susdite maison dudit feu M.^e Giraud, avoué, à la vente aux enchères publiques de plusieurs couverts et cuillers à soupe et à café, le tout en argent, et d'une montre en or, le tout dépendant pareillement de la susdite succession.

Le prix de tous les susdits objets, sera payé

